

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/7**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	28

L'an deux mil vingt et un le mercredi 31 mars à 16 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (18): Chantal AMBROSI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GUIDICELLI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI

Pouvoirs (10): Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GIUDICELLI – Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jean Pierre VALDRIGHI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Angèle NERI donne pouvoir à Chantal AMBROSI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI

Absents (9): Christiane ALBERTINI – Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – José OLIVA – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte VITTORI

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Objet : Convention relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté de Commune de Marana Golo

Monsieur Alain MAZZONI a été désigné comme secrétaire de séance

Note de Synthèse :

La démarche de nouveau réseau de proximité des Finances Publiques, engagée en 2019 par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance poursuit un triple objectif :

- apporter un meilleur service aux usagers en leur permettant d'effectuer toutes leurs démarches et/ou d'obtenir des réponses à leurs questions au plus près de leurs lieux de vie, dans les services des finances publiques mais aussi dans des accueils dits « de proximité », principalement dans les France Services ;
- améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales, en dédiant exclusivement à cette mission des cadres : les conseillers aux décideurs publics ;
- améliorer la qualité du service rendu en transférant les activités de gestion vers des services spécialisés ayant une taille suffisante pour assurer une continuité de service.

Cette démarche doit également permettre d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils ne bénéficiaient pas jusqu'à présent.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE : _____
Et publication ou notification
DU : _____

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210331-2021-7-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



La nouvelle organisation des services des finances publiques pour le territoire de la communauté de communes de Marana Golo se présente comme suit :

1 – Le service des usagers

La direction générale des finances publiques (DGFIP) offre à ses usagers plusieurs modalités d'accès à ses services. La quasi-totalité des services offerts par la DGFIP sont accessibles, de manière permanente, par voie dématérialisée sur le site www.impots.gouv.fr ; à terme ils le seront tous.

Pour autant, la DGFIP souhaite accompagner les usagers dans leurs démarches, qu'elles soient effectuées par messagerie sécurisée, par téléphone ou lors d'accueils physiques.

S'agissant des paiements, la DGFIP offre aux usagers la possibilité de régler leurs créances publiques dans le réseau des buralistes/Française des jeux qui encaisse en espèce ou par carte bancaire, tous les types de produits payables dans les centres des finances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé). Elle accompagne les ordonnateurs publics pour rendre compatible les titres émis avec ce moyen de règlement.

A ce jour, les paiements sont possibles chez les buralistes agréés situés sur les communes de Biguglia, Borgo et Lucciana.

Ce nombre a vocation à augmenter.

1.1 – L'offre de service aux usagers dans les accueils de proximité

Les services offerts par la DGFIP à ses usagers particuliers dans les points de contact de proximité, couvrent un champ permettant de répondre à leurs principales attentes :

- 1 – Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- 2 – Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- 3 – Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 – Gérer son prélèvement à la source
- 5 – Obtenir des informations sur le calcul et le paiement des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 – Obtenir des informations sur le paiement des produits locaux
- 7 – Demander des délais de paiement, une remise gracieuse ou déposer une réclamation
- 8 – Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 9 – Payer en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes).

La prestation pourra être réalisée le cas échéant par contact à distance, ou en différé.

Les entreprises constituées sous forme de société continueront à être gérées et renseignées par les services des impôts des entreprises. Les entreprises individuelles comme les artisans et les auto-entrepreneurs pourront s'adresser à ces points de contacts.

1.2– Les modalités d'accueil

Sur le territoire de la communauté de communes de Marana Golo, cet accueil se tiendra au service de gestion comptable de Borgo. A cette date, aucune France services n'a fait l'objet d'une labellisation sur le périmètre de la communauté de communes.

2 – Le service aux collectivités locales

Le service de la DGFIP aux collectivités locales reposera sur le service de gestion comptable (SGC) de Borgo et de son antenne de Prunelli et sur un conseiller aux décideurs locaux (CDL) dont l'activité sera pilotée et coordonnée par la direction départementale.

Le service de gestion comptable assurera les missions réglementaires de gestion dévolues aux comptables publics (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02E2000036499-20210931-202187-CC
Accusé de réception

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le conseiller aux décideurs locaux (CDL) aura pour mission exclusive le conseil auprès des collectivités locales. Il sera installé à Lucciana mais se déplacera régulièrement dans les communes pour rencontrer les élus et les services financiers des collectivités.

Ses missions pourront notamment consister à :

- Assurer un appui à l'élaboration des budgets, primitifs ou modificatifs, ainsi qu'un soutien à la clôture des comptes de gestion ;
- Apporter un soutien méthodologique en matière de fiscalité directe locale en amont des délibérations (vote des taux, abattements et exonérations facultatifs) et une aide à la valorisation des bases fiscales ;
- Transmettre régulièrement des analyses rétrospectives simplifiées et commenter les tableaux de bord financiers ;
- Sensibiliser en matière de fiscalité commerciale sur les règles applicables dans ce domaine aux interventions des collectivités locales et accompagner les collectivités locales sur les projets envisagés (activités industrielles et commerciales, lotissements, rappel de l'intérêt des rescrits...);
- Apporter un conseil thématique ciblé en fonction de l'actualité des réformes ;
- Offrir des conseils personnalisés selon les besoins des collectivités.

Les déagements de fonds des régisseurs pourront être réalisés auprès des agences postales de Biguglia, Borgo et Lucciana.

3 – Calendrier de mise en place du nouveau réseau de proximité

L'activité de gestion des collectivités actuellement dévolue à la trésorerie de Borgo relèvera du Service de gestion comptable de Borgo à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseiller aux décideurs locaux prendra ses fonctions sur le territoire de la communauté de communes à cette même date.

4 – Modalités de gouvernance et d'évaluation de la présence territoriale

Une convention fixe les modalités de présence des services des finances publiques sur le territoire intercommunal jusqu'en 2026.

Le dispositif mis en œuvre fera l'objet d'une analyse qualitative et quantitative partagée par les signataires.

Elle sera partagée lors d'un comité de suivi qui se réunira au minimum une fois par an. Un premier bilan d'étape pourra être réalisé après 6 mois de mise en place du dispositif.

Le comité sera composé d'élus représentant les maires et la président de l'intercommunalité ainsi que de représentants de la DGFIP. L'analyse portera notamment sur la fréquentation de l'accueil de proximité ainsi que sur le portefeuille de compétence du conseiller aux décideurs locaux. Sur cette base, des ajustements pourront être apportés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI



COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA

Tél. 04 95 58 40 40

email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210331-2021-7-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

